

Subvention pour l'installation de panneaux solaires

Afin d'encourager la transition énergétique, la commune subventionne l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Montant de la subvention :

La commune participe à hauteur de :

- pour les bâtiments individuels : CHF 100.- / m² ; max CHF 2'000.-
- pour les bâtiments collectifs : CHF 100.- / m² ; max CHF 4'000.-
- pour les PPE : CHF 100.- / m² ; max CHF 2'000.- par unité de logement si l'installation solaire est propre à chaque logement.

Condition d'octroi :

Pour bénéficier de la subvention, il faut être inscrit en résidence principale à Crans VD ou pour les personnes morales avoir son siège sur la commune de Crans VD. Le bâtiment qui est l'objet de l'installation solaire doit être situé sur le territoire de la commune de Crans VD.

L'éligibilité à cette subvention est conditionnée à l'octroi de la subvention suivante :

- pour les panneaux photovoltaïques : subvention Pronovo (rétribution unique)
- pour les panneaux thermiques : subvention cantonale M-08 pour l'installation de capteurs solaires thermiques (≤ 70 kW) selon le Programme Bâtiments : <https://www.vd.ch/environnement/energie/subventions-programme-batiments#c2101232>.

Au vu de ce qui précède le/la bénéficiaire doit fournir la décision finale de Pronovo ou du canton relative au versement de la subvention pour l'installation solaire.

Les procédures de police des constructions s'appliquent en tout temps : une demande d'autorisation municipale doit être adressée indépendamment de la demande de subvention ! La demande de subvention ne correspond en aucun cas à la demande d'autorisation qui doit être adressée au service technique de la commune.

Le/la bénéficiaire s'engage à fournir tous les documents nécessaires listés ci-après.

Limitation :

La subvention ne peut dépasser le coût effectif des travaux, déduction faite des subventions cantonales ou fédérales.

Cette subvention ne peut être accordée qu'une fois par bâtiment.

Il n'y a pas de subvention pour les nouvelles constructions, ni pour les participants à l'accompagnement photovoltaïque pour les privés s'étant déroulé en 2025.

La subvention est accordée pour les travaux réalisés après le 1^{er} janvier 2026.

Montant total annuel de la subvention :

CHF 40'000. – ; une fois ce montant atteint, il n'est plus possible d'obtenir la subvention.

Sur la base du formulaire d'annonce d'installation solaire, il est possible de « réserver » le montant de la subvention communale, pour autant que le solde disponible le permette. Les délais de réalisations sont identiques à ceux du canton.

Pour cela il est nécessaire de remplir le formulaire de demande de subvention.

Documents à fournir :

- Formulaire de demande de subvention daté et signé ;
- Formulaire d'annonce de l'installation solaire ou permis de construire ;
- Facture relative aux travaux d'installation de panneaux solaires ;
- Preuve de paiement de la facture ;
- Copie de la décision finale d'octroi de la subvention :
 - o Pour les panneaux photovoltaïques : subvention Pronovo (rétribution unique) ;
 - o Pour les panneaux thermiques : subvention cantonale émise par la direction de l'énergie et de l'environnement (DGE – DIREN) du Canton de Vaud.



**Commune
de Crans**

Demande de subvention pour l'installation de panneaux solaires

Requérant/e	Nom	Prénom
	Adresse	NPA/Lieu
	Date de naissance	
	Téléphone	E-mail

Installateur	Société	
	Adresse	NPA/Lieu
	Nom contact	Prénom contact
	Téléphone	E-mail

Bâtiment	Bâtiment faisant l'objet de la demande de subvention (informations disponible sur : https://www.geo.vd.ch)		
	Parcelle No	ECA No	Année de construction
	Adresse		NPA/Lieu

IBAN	Nom du titulaire
	Nom banque / CCP
	N° Compte / IBAN

Demande de subvention CECB®	☐ Demande de réservation	☐ Demande de versement finale
	Annnonce de l'installation solaire	Coût de l'installation solaire
	CHF	CHF
	Montant de la promesse de subvention accordée par le Canton ou Pronovo	Montant de la subvention finale accordée par le Canton ou Pronovo
	CHF	CHF

Par ma signature, je m'engage à respecter les conditions d'octroi de la directive ad hoc et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont exacts et complets.

Date Signature

Formulaire à retourner à :

Commune de Crans
Greffe – demande de subventions
Rue du Grand Pré 25
1299 Crans